

Annexe XXI

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE

- DURÉE : SIX SEMESTRES

I - Enseignements (deux cents heures environ)

A) Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologie en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie ;

- Organisation, gestion, droit et responsabilité médicale en chirurgie maxillo-faciale et stomatologie.

B) Enseignements spécifiques

- Pathologies médicales stomatologiques et maxillo-faciales ;

- Stomatologie chirurgicale ;

- Chirurgie pré-prothétique et implantologie ;

- Pathologie de l'articulation temporo-mandibulaire ;

- Traumatologie cranio-maxillo-faciale (parties molles et osseuses) ;

- Pathologie tumorale bénigne et maligne, y compris les tumeurs cutanées ;

- Pathologie médicale et chirurgicale des glandes salivaires ;

- Chirurgie reconstructrice cranio-maxillo-faciale ;

- Chirurgie orthognathique et orthopédie dento-maxillo-faciale ;

- Chirurgie plastique, esthétique et réparatrice maxillo-faciale ;

- Chirurgie des malformations cranio-faciales, y compris des fentes labio-maxillo-palatines.

II - Formation pratique

Six semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie. Ces semestres doivent être effectués dans au moins deux services ou départements différents.

III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

Diplôme d'études spécialisées de chirurgie générale, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.